

Question présentée par le député :

M. Sylvain Thévoz

Date de dépôt : 11 novembre 2021

Question écrite urgente

Caserne des Vernets : l'armée pollue, le canton paie. Vraiment ?

Aux Vernets, la pollution est plus importante que prévu. L'Etat, qui a dû provisionner 10 millions de francs, devra payer les coûts supplémentaires liés au site de l'ancienne caserne. Ainsi titrait la Tribune de Genève le 8 octobre 2021¹. Et l'on n'est pas à l'abri de nouvelles mauvaises surprises. Pour l'instant, des analyses complémentaires ont relevé que les volumes de terre potentiellement pollués sont plus importants qu'estimé sur ces parcelles, destinées à accueillir 1350 logements et un immeuble d'activités.

En 2016 déjà, le journal GHI annonçait : « en 2009, le cadastre fédéral a établi sept sites pollués dans l'enceinte de la caserne. Par qui ? Par quoi ? Notamment par le fait qu'en 1958, la caserne abritait une démolition de voitures. Mais aussi parce qu'il y avait un atelier d'entretien de véhicules, une station essence ainsi que des installations militaires². La Confédération assurait dans cet article que le Département fédéral de la défense de la protection de la population et des sports (DDPS) s'acquitterait de ses obligations conformément à l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués et aux dispositions contractuelles qui le lient au canton de Genève. En 2015 déjà le député Lussi posait une question écrite urgente libellée comme suit³ : Caserne des Vernets : le sol nous réserve-t-il des mauvaises surprises ? Les réponses se voulaient rassurantes et les autorités confiantes. Cinq ans après, les Genevois-es devraient nettoyer derrière la Confédération après avoir déjà payé le déménagement de l'armée à la nouvelle caserne de Meyrin (80 millions !) ?

¹ <https://www.tdg.ch/aux-vernets-la-pollution-est-plus-importante-que-prevu-497408897127>

² <https://www.ghi.ch/le-journal/geneve/caserne-des-vernets-sept-sites-pollues>

³ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00292A.pdf>

Au vu de ce qui précède, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- *En 2016, les investigations techniques réalisées sur les sept sites analysés par le Département fédéral de la défense (DDPS) sur le site de la caserne des Vernets n'ont « mis en évidence aucune pollution notable », comme le confirmait Karin Suini, porte-parole du DDPS. Quelle est l'interprétation aujourd'hui du Conseil d'Etat sur ces analyses alors que la pollution s'avère beaucoup plus importante et coûteuse que prévu ?*
- *Au lendemain de l'acceptation de la votation pour la construction de 1500 logements sur le site de la caserne des Vernets, Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), était satisfait : « Cette première synthèse confirmerait qu'il n'y a pas de risque de contamination, comme nous le pensions. » En 2021, quelles sont les estimations du Conseil d'Etat sur le coût total de la dépollution complète du site ?*
- *Pourquoi est-ce à l'Etat de payer ces surcoûts estimés à 10 millions de francs de la pollution du site des Vernets ?*
- *Quelles sont les démarches que l'Etat a entreprises auprès de la Confédération afin que celle-ci soit mise à contribution pour ce coût supplémentaire, en conformité avec le principe de pollueur payeur ?*